

ment, de l'arrangement des pharmacies, de l'entretien & de la nature des vases qui contiennent les médicamens ou qui servent à les préparer; du prix qu'on doit fixer aux médicamens & de la visite qu'il s'en doit faire. Il s'éleve contre ces pharmacies portatives où l'on trouve différentes drogues toutes préparées. Enfin après avoir parlé des connoissances nécessaires aux apothicaires, il en vient à une discussion qui paroît lui tenir particulièrement à cœur, & il en fait la conclusion de son ouvrage. Il propose ainsi la question : *Num. medici ipsi medicamenta parare & exhibere possint, vel debeant.* Mr. W. se déclare absolument pour l'affirmative; nous extrairons une partie de ses argumens, qu'on nous a prié de transcrire en entier, mais ce que les bornes de ces feuilles ne nous permettent pas de faire. *Medicus, ait Thomson, cum religiosè suo munere fungi debeat, propriis aggrediatur manibus præparationem medicamentorum. Ne verò inhonestum, dedecori id esse, quis putet?* Fernelii, Matthioli, Quercetani, Sonnerii, Schræderi, Sylvii, Lemerii, Vedetti, adduco exempla, qui omnes maxima cum industria omnem in hac arte navarunt operam. Non ignoro quidem, multos officio conficiendorum medicaminum abdicare medicos velle, ita ut & cuncti pro sua sententia firmanda, diversa promiscuè proferant argumenta, sed tamen prius ortum progressumque rei pharmaceuticæ consideraverimus, promptè nobis judicare licebit, an pharmaceutis injuriam faciant, nec accant.